

Objectifs Environnementaux 2030

ATR est pleinement engagé pour faire progresser une aviation responsable et place la performance environnementale au cœur de sa stratégie. Au-delà de la conformité réglementaire et du maintien de la certification ISO 14001 de notre Système de Management de l'Environnement, nous agissons à chaque étape de notre chaîne de valeur et développons des technologies permettant à nos clients de réduire leur propre empreinte environnementale.

À horizon 2030, ATR se fixe les objectifs suivants :

1

CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE CARBONE SUR SITE (SCOPES 1 & 2)

- Réduire de 50 % les émissions de CO₂¹ des scopes 1 et 2
- Réduire de 65 % la consommation de gaz² sur les sites de Blagnac et Franczal
- Réduire de 25 % la consommation d'électricité³ sur le site de Blagnac
- Réduire de 3 % la consommation d'électricité³ sur le site de Franczal
- Utiliser 40 % de carburant d'aviation durable (SAF) dans nos opérations

2

GESTION DES DÉCHETS ET SUBSTANCES CHIMIQUES

- Recycler 65 % des déchets non dangereux
- Stocker 100 % des produits chimiques conformément aux exigences réglementaires sur les sites d'ATR

3

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

- Atteindre 90 % de nos fournisseurs stratégiques à fort impact environnemental⁴ certifiés ISO 14001
- Travailler avec 80 % de nos fournisseurs stratégiques notés A ou B par le CDP⁵

4

AVION

- Réduire de 30 % les émissions de CO₂ du scope 3⁶
- Réaliser une étude de faisabilité d'une propulsion hybride à travers le programme Clean Aviation
- Démontrer la capacité d'opérer les avions ATR avec 100 % de SAF
- Atteindre 10 % des modifications avion éco-conçues
- Évaluer la faisabilité technique et économique d'une offre de démantèlement de nos produits pour nos clients
- Obtenir la « Bill of Substances » (BOS) pour chaque avion livré

¹ en référence à 2018 et en valeur absolue. Objectifs validés par le SBTi

² en référence à 2018 à surface équivalente et en fonction des Degrés Jours Unifiés

³ en référence à 2018 et en valeur brute

⁴ parmi nos 50 fournisseurs directs et indirects à fort impact environnemental les plus importants, à partir de 50K€ d'achat

⁵ fournisseurs directs et indirects (transport et stockage de biens) à partir de 50K€ d'achat

⁶ en référence à l'année 2018 et en valeur absolue pour l'utilisation des avions vendus. Objectifs validés par le SBTi